



## Note de synthèse

### Réexaminer la politique communautaire de l'innovation dans un monde en mutation, COM(2009)442

#### *1. CONTEXTE ET CALENDRIER*

---

Le Conseil Compétitivité de Décembre 2008 a invité la Commission à proposer en 2009, sur base d'une évaluation approfondie de la stratégie d'innovation élargie de l'UE lancée en 2006<sup>1</sup>, un plan ambitieux pour l'innovation.

La Commission souhaite développer ce plan sur base d'une consultation large, qui s'organise à différents niveaux :

- La DG Entreprise a mis en place un « business panel » dont la mission est de fournir des inputs sur les priorités futures de l'UE en matière de politique d'innovation. Celui-ci a remis son rapport final à l'automne 2009.
- Une consultation publique (de septembre à novembre 2009) a été réalisée, sur base de la Communication publiée le 2 septembre.
- Dans le cadre des débats menés au sein du Conseil Compétitivité sous Présidence suédoise (2<sup>ème</sup> semestre 2009), tant au niveau de son volet Industrie que de son volet Recherche, des orientations du Conseil seront arrêtées en décembre 2009 dans le cadre de conclusions intégrées.

Le futur Plan de l'innovation serait adopté dans le cadre de la nouvelle stratégie de Lisbonne, au printemps 2010.

#### *2. SYNTHÈSE DE LA COMMUNICATION*

---

L'introduction replace l'innovation dans le contexte du passage vers une économie de la connaissance et pauvre en carbone, mutations essentielles face aux défis de compétitivité et sociétaux auxquels l'UE est confrontée (changements démographiques, climat, raréfaction des ressources naturelles, menaces en matière de sécurité). Elle rappelle également qu'un environnement favorable à l'innovation est nécessaire à faire fructifier les efforts de R&D.

Dans la première section, la communication dresse un bilan synthétique des initiatives prises dans le cadre de la stratégie européenne d'innovation : conditions-cadres (politique PME et soutien à l'esprit d'entreprise, marché intérieur, enseignement et formation, aides publiques), soutien à la mise sur le marché des produits et services innovants (normes, plan pour les technologies énergétiques, Plan d'action pour une consommation, une production et une politique industrielle durable, directive éco-conception, initiative marchés porteurs,...), création de synergies (espace européen de la recherche, initiatives technologiques conjointes, clusters), augmentation de l'aide financière à la recherche et à l'innovation (PCRD, politique de cohésion, politique de développement rural, PIC, BEI).

Le deuxième chapitre, sur base d'éléments de bilan (notamment sur base du tableau de bord de l'innovation) identifie les principaux défis encore à relever, ceux-ci peuvent être synthétisés comme suit :

---

<sup>1</sup> « Mettre le savoir en pratique : une stratégie d'innovation élargie pour l'UE », COM(2006)502.



- L'innovation et l'esprit d'entreprise ne sont pas suffisamment reconnus comme valeurs au sein de l'UE. Le vieillissement de la population peut constituer un facteur de risque à cet égard (hésitation face à l'innovation).
- Il est nécessaire de mettre en place un cadre stratégique et réglementaire favorable aux entrepreneurs, à la recherche et à l'innovation.

Parmi les goulets d'étranglement à lever, la Commission cible en particulier : le cadre juridique pour la protection de la propriété intellectuelle, la reconnaissance de l'importance des services et de leur potentiel d'innovation, le fonctionnement du marché du capital-risque. Les efforts doivent également être poursuivis dans les domaines de la normalisation, du triangle de la connaissance, des infrastructures, du système éducatif.

- Reconnaître et développer le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics en matière d'innovation : achats publics, utilisation des TIC.
- L'innovation a besoin d'investisseurs prêts à prendre des risques, et à dépasser une vision de court terme.
- Rôle des technologies génériques en matière de compétitivité et de capacité d'innovation des industries européennes. La Commission a publié fin septembre 2009 une communication sur les futures orientations stratégiques en la matière<sup>2</sup>.
- L'amélioration de la gouvernance du système communautaire d'innovation. Il s'agit notamment de renforcer les synergies entre politiques et instruments, de coordonner les politiques mises en œuvre aux niveaux régional, national et communautaire, de renforcer le niveau de financement des mesures d'aide à l'innovation pour atteindre une masse critique mais également une plus grande cohérence, de simplifier les règles de participation aux programmes de soutien à l'innovation (notamment en vue d'augmenter la participation des PME).

En conclusion, la Commission envisage de proposer, avant le printemps 2010, un nouveau « **texte de loi** » **européen sur l'innovation (Innovation Act)**, qui ferait partie intégrante du futur programme de réforme de l'UE. Il ne s'agirait pas d'un document législatif contraignant, mais la volonté de la Commission est de donner du poids politique à ce document.

La communication est accompagnée de 5 documents de travail :

- Assessing Community innovation policies in the period 2005-2009, SEC(2009)1194 ;
- Challenges for EU support to innovation in services – Fostering new markets and jobs through innovation, SEC(2009)1195 ;
- Financing innovation and SMEs, SEC(2009)1196 ;
- Making public support for innovation in the EU more effective : Lessons learned from a public consultation for action at Community level, SEC(2009)1197 ;
- Lead market Initiative for Europe : Mid-term progress report, SEC(2009)1198.

La Commission avait également publié récemment un document de travail intitulé « Design as a driver of user-centred innovation », SEC(2009)501, qui a fait l'objet d'une consultation publique.

---

<sup>2</sup> Communication de la Commission, « Préparer notre avenir : développer une stratégie commune pour les technologies clés génériques dans l'UE », COM(2009)512.